

**REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S**  
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

**Dossier No 8658/58/2024**

***A remplir par le responsable communal***

Requête reçue le : 05.06.2024      Responsable communal : M. Stéphane Grand  
Visite sur place : 05.06.2024      Arbre(s) dangereux :       OUI       NON  
En présence de : M. Olivier Boulat

***A remplir par le requérant de l'abattage***

<b>A. Intervenants :</b>	<b>Raison sociale ou adresse</b>
Propriétaire	Madame et Monsieur Tamara et Olivier Boulat Chemin de Rodioz 7 1820 Montreux
Demandeur	M. Olivier Boulat

***A remplir par le requérant de l'abattage***

**B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre**

Adresse	Chemin de Rodioz 7 - 1820 Montreux
Parcelle No	8658

***A remplir par le requérant de l'abattage***

**C. Motif(s) de la demande**

**Motifs invoqués par le requérant :**

Le bouleau est mort

***A remplir par le responsable communal***

**D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre**

<b>No</b>	<b>Nom scientifique</b>	<b>Nom français</b>	<b>Remarque(s) - Ø à 130 cm du sol</b>	<b>Valeur du sujet en CHF</b>
1	Betula pendula	Bouleau	47 cm	

**E. Motifs admis selon la LPrPNP**

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
- Aucun motif invocable selon la LPrPNP

Remarque(s) du responsable communal :  
Le bouleau est mort, dangereux.

**F. Préavis du service des espaces publics**

- favorable à l'abattage
- défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
- la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.

**G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité**

- L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
- Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
- Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
- Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
- Autres recommandation d'entretien :

**H. Compensation prévue**

- Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation
- Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)

**I. Affichage au pilier public**

Date d'affichage au pilier public : du 13.06.2024 au 12.07.2024

**J. Remarque(s) éventuelle(s)**

Le collaborateur technique : Stéphane Grand

Date : 11 juin 2024

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 12 juin 2024

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 17 juin 2024

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

## Propriété, Chemin du Rodioz N° 7, parcelle N° 8658

Demande d'abattage d'un bouleau mort

Echelle : 1:200  
Coordonnées : 2'559'817 / 1'142'944  
Date d'impression : 04.06.2024





